

DECISION N°DC_2024_055

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - VILLE - TRAVAUX DE DEMOLITION, DE RECONSTRUCTION DE FACADES, D'ESCALIERS ET CREATION D'ASCENSEURS SUR LE SECTEUR SAINT - MICHEL - ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Maire de BOURGOIN-JALLIEU,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le marché cité en objet, composé de 6 lots est attribué comme suit :

- Lot n° 1 - Terrassement - Vrd : Entreprise PERTICOZ, 38300 Saint-Savin, pour un montant de 183 335,41 € HT ;
- Lot n° 2 - Démolitions - Gros oeuvre : Entreprise FUZIER LAMBERT, 38300 Nivolas-Vermelle, pour un montant de 534 904,30 € HT ;
- Lot n° 3 - Etanchéité : Entreprise ETANDEX, 69740 Genas, pour un montant de 131 069,50 € HT ;
- Lot n° 4 - Façades : Entreprise GARNI, 69140 Rillieux-la-Pape, pour un montant de 14 626,90 € HT ;
- Lot n° 5 - Serrurerie : Entreprise FONTBONNE, 69275 Décines-Charpieu, pour un montant de 110 000 € HT ;
- Lot n° 6 - Ascenseurs : Entreprise ACAF, 69740 Genas, pour un montant de 349 014 € HT dont 8 004 € HT pour la PSE n° 1 (Eléments d'habillage des cabines panoramiques)

ARTICLE 2 :

Ces marchés prennent effet à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :



La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance conformément l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20240516-DC_2024_055-AU

A Bourgoin-Jallieu, le

Le Maire,
Vincent CHRQUI
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en
charge de la Transition écologique

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.

